



■ BIELES ■ EILERENG ■ SUESSEM ■ ZOLWER

Belvaux/Sanem, le 29 mars 2024

## AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que suivant décision de Monsieur le Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité, en date du 21 mars 2024, réf N° **3/24/0020**, la société

### Square 42 SA

a eu l'autorisation relative à la **modification du délai de mise en exploitation (3/21/0227) à Porte de France, Esch-sur-Alzette.**

Conformément à l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours peut être interjeté contre la présente décision d'autorisation devant le tribunal administratif qui statuera comme juge de fond. Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance dans un **déla**i de **quarante jours** à partir du jour de l'affichage de la présente décision.

La soussignée, Bourgmestre de la commune de Sanem, certifie que le présent avis est dûment affiché du **29 mars 2024 au 08 mai 2024 inclus.**

Belvaux, Sanem, date qu'en tête

La secrétaire  
Pour la secrétaire empêchée,  
la secrétaire adjointe  
Tamara Duschène  
Manon Greven



Pour le Collège des bourgmestre et échevins,  
la bourgmestre,

  
Simone Asselborn-Bintz